

50 ANS D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE À GENÈVE

*L'équipe
d'animation*

Avant l'apparition des premiers centres de loisirs, la prise en charge des jeunes était essentiellement à la charge des autorités religieuses. C'est à partir de 1958 qu'elle commence à se professionnaliser lorsque le Service des loisirs voit le jour et que les premiers centres ouvrent leurs portes au début des années soixante.

Une recherche lancée en 1960 par le Conseil d'Etat genevois, connue sous le nom de rapport Légeret, fera état « d'observations mettant en danger la santé physique et psychique des enfants et perturbant le développement et l'avenir des jeunes : loisirs indigents, gaspillage du temps, désœuvrement, paresse, indiscipline, violence, délinquance, etc. ». Sans les nommer, le rapport évoque les blousons noirs qui traînent dans la rue, les préaux, et provoquent et perturbent l'autorité. Il conclut : « en préparant l'enfant à utiliser judicieusement ses loisirs, nous formons l'adolescent à de bonnes habitudes quant à l'utilisation du temps libre ». C'est donc la prévention de la délinquance juvénile qui sera le premier mandat donné aux centres de loisirs. Par ailleurs, précisons que si le rapport Légeret mentionnait la nécessité d'un organisme central de loisirs, il précisait qu'« il ne faut pas que celui-ci tue ou se substitue au dynamisme du quartier ou de la commune. Le centre doit être administré par des éléments représentatifs et dynamiques du quartier ou de la commune. ». C'est pourquoi, dès leur création, l'ensemble

des centres a été géré par des associations d'habitants, portées par différentes motivations citoyennes, soutenues par leurs communes puis par l'Etat.

Ainsi, pendant les premières années, les centres proposent l'accueil des enfants, ados, apprentis et ouvriers. Ils jouent un rôle de bistrot de quartier « protégé ». On organise des bals, un ciné-club, on dispose d'un bar, de musique et même parfois, nouveauté attirante à l'époque, d'une TV. Le temps en dehors de l'école et la famille n'est donc plus seulement du temps à perdre, il peut et doit être un temps de jeu, de découverte et d'expression.

Quelques années s'écouleront jusqu'aux événements de mai 68. On voit alors apparaître des mouvements de quartier, d'habitants et de locataires. Parmi les usagers, les animateurs et membres de comité, des débats politiques ouverts apparaissent et aboutissent à des revendications d'autogestion ainsi qu'à une volonté affirmée d'ouvrir le centre à toutes les populations. Une lutte de tendance en matière de politique de loisirs s'engage alors avec les autorités. Les centres veulent élargir leur champs d'action au-delà des loisirs éducatifs programmés, en suscitant, soutenant les mouvements d'habitants c'est-à-dire en favorisant l'expression d'une vie sociale. On assiste en fait à une redéfinition du rôle des lieux d'animation et un abandon dans les faits de l'optique prioritaire et unique de

prévention de la délinquance juvénile. Ainsi les animateurs de jeunesse vont devenir des animateurs socioculturels et le développement communautaire amènera le centre sur un autre plan, celui de la communauté, de la famille, celui du quartier. Au final, l'ouverture à tous démocratisera les centres et les transformera en laboratoires d'expériences sociales. En 1971, la Fédération des Centres de Loisirs (FCLR) voit le jour. Elle permet à l'Etat de remplir les responsabilités qui lui sont confiées par la loi sans s'ingérer directement dans les affaires d'un centre.

Il faut attendre 1973 pour qu'une commission d'experts soit créée afin de faire le point sur dix ans d'existence des premiers centres et ainsi tenter de répondre aux revendications mentionnées ci-dessus. Il s'agit de redéfinir une politique des centres de loisirs sur la base d'une enquête permettant de déterminer les besoins de la population. Cette commission d'experts visitera tous les centres, auditionnera tout le personnel, toutes les personnes responsables à quelque niveau que ce soit de la politique des loisirs. En 1974, elle livre ses conclusions :

- L'évolution de la fréquentation des centres se caractérise par l'élargissement de la population concernée (des gens de tous âges). Par conséquent ils doivent être ouverts à tous et axés sur l'animation communautaire.
- Le socle associatif des centres est maintenu car il permet une plus large

participation des usagers à la gestion du centre, alors que la fondation communale le remet entre les mains du Conseil municipal.

En 1975, la Commission Cantonale des Centres de Loisirs (CCCLR) voit le jour. Elle a pour rôle, entre autres, d'appliquer la politique générale des centres de loisirs définie par la loi et de veiller au bon fonctionnement des centres. Elle est dirigée par des représentants de l'Etat, des communes mais également du personnel animateur et des comités. C'est donc un partenariat qui est scellé pour tenter de concilier les volontés qui viennent du bas (population des quartiers) et les volontés qui viennent du haut (dirigeants). Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est qu'à partir de l'adoption du nouveau règlement en 1976, le fonctionnement des lieux d'animation se professionnalise de façon durable au sein d'un cadre institutionnel défini. L'âge de raison diront certains ...

On peut résumer les années quatre-vingt à une période de reconnaissance publique et politique de l'animation socioculturelle ; nous assistons à un développement important des centres : augmentation des subventions et du nombre d'animateurs par lieu d'animation, relogement dans de nouveaux locaux plus adaptés, etc. Il faut attendre les années nonante pour qu'une redéfinition des missions des centres soit engagée. Ces réflexions aboutiront à un référentiel commun connu sous le nom de charte

cantonale des centres de loisirs. La charte met en avant deux lignes directrices indissociables :

- a) l'action éducative (favoriser l'épanouissement des jeunes, leur donner la possibilité de se prendre en charge, éviter l'isolement et l'exclusion).
- b) l'action associative ou socioculturelle dont le fer de lance est l'intégration sociale. En 1993, la charte sera signée par tous les acteurs concernés sans aucune opposition.

En 1998, la CCCLR devient la Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle (FASe). Créée initialement pour être au service des centres, la FASe se place au-devant et devient de ce fait l'interlocuteur principal avec les autorités. Petit à petit d'autres fonctions sont alors intégrées à la fondation : ludothécaires, travailleurs sociaux hors murs (TSHM), éducateurs spécialisés, etc. En 2008, la FASe est déclarée en crise par tous les acteurs : manque de clarté quant à ses missions et difficultés financières amènent le conseiller d'Etat Charles Beer à octroyer davantage de pouvoir aux communes et à l'Etat au détriment des comités et du personnel. Ainsi ces derniers sont pénalisés alors même que leur responsabilité n'est pas en cause dans la crise que traverse la FASe. Une réforme s'engage alors. Elle va dans le sens d'une centralisation et d'une bureaucratisation grandissante ainsi que d'une remise en cause implicite de la légitimité des associations. Des animateurs et comités s'engagent alors pour défendre

le socle associatif des centres et la spécificité de leur mission. Ils réaffirment leur volonté de se référer à la charte cantonale des centres de loisirs pour définir les rôles de chacun.

Aujourd'hui, en 2014, quels constats peut-on tirer de cette progressive institutionnalisation du monde de l'animation ? Et quelles sont les questions qui se posent pour l'avenir ? Cinquante ans d'institutionnalisation c'est tout d'abord une reconnaissance et un soutien constant des pouvoirs publics. Si les moyens n'ont cessé d'augmenter, c'est que les autorités ont dans leur majorité considéré que la question du vivre ensemble était centrale, notamment dans une ville multiculturelle comme Genève. Cependant, la tendance aujourd'hui est de parer au plus urgent tant les problématiques sociales se sont complexifiées. Nos dirigeants tentent ainsi d'apporter des réponses à la fragilisation de certaines « catégories » sociales notamment les jeunes en rupture (la loi sur la cohésion sociale et le développement important de la fonction de travailleur social hors murs en témoignent). Pour autant, ne perdons pas de vue le travail qui agit en amont des difficultés et qui associe toutes les populations sans distinction d'âge, de culture ou de milieu sociaux. Affronter les problématiques urgentes doit aller de pair avec un travail de prévention propre aux maisons de quartier. Pourtant, il ne faut pas oublier le travail qui agit en amont des difficultés et regrou-

pant toutes les populations, celui des maisons de quartier. Une imperceptible réorientation de la mission des centres se fait donc sentir aujourd'hui, elle les détourne de leur vrai raison d'être, la prévention.

Beaucoup de monde s'accorde à dire que notre citoyenneté est mise à mal par une société consumériste et individualiste. Redonner sens à la citoyenneté, c'est chercher à renforcer ce qui nous unit, c'est permettre à la collaboration de prendre le pas sur la concurrence. Le fonctionnement associatif des centres où chaque habitant est amené à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans son quartier, représente le premier échelon d'exercice de la citoyenneté. C'est aussi un vecteur essentiel d'intégration. A Genève, 46 centres œuvrent dans ce sens.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la disparition des comités n'est pas souhaitable, c'est pourtant une éventualité à envisager. La charge administrative s'est considérablement alourdie pour eux et la confiance que les autorités leur témoignaient jusque là semble lentement se transformer en contrôle. Les pouvoirs publics ont la légitimité de questionner le rôle des comités car l'époque a changé. Mais elles doivent mener une véritable réflexion et prise de responsabilité pour choisir quels types de liens nous voulons établir entre nos citoyens. Elles ne peuvent se limiter à appliquer la logique de « qui paye, commande » qui risque d'être fatale à

la dynamique qui a permis jusqu'à ce jour aux associations de jouer leur rôle de révélateur des attentes de la population. L'expérience associative des centres en apporte la preuve depuis cinquante ans. L'histoire va s'écrire, venez l'écrire avec nous !

Si ces questions vous intéressent, si vous désirez en savoir plus et échanger sur ces enjeux, nous vous convions à la projection du film documentaire « Come à la maison » le 20 juin, à 18h, à la MQEV. Plus d'infos dans l'article page 7.

La rédaction de cet article a été rendu possible en partie grâce au livre de Michel Vuille et Dominique Felder « De l'aventure à l'institution » (Cahiers du service de la recherche sociologique, 1979).

